



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 6 mars 2017, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

**Sont présents :**

Monsieur	Gilles Couture, maire
Madame	Manon Belzile, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

**Sont absents :**

Mesdames	Marie-Hélène Caron, conseillère
Monsieur	Marco Morin, conseiller

**Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.**

**Est aussi présente :** Madame Sylvie Samson, directrice générale

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2017-03-067

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à l'item "Affaires nouvelles", le sujet suivant :

- 8.1 Programme de soutien aux entreprises de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup - Projet de règlement de la Corporation de développement Touristique et Économique de Saint-Hubert

et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017
  - 3.2 Rapport des comités
  - 3.3 Présentation des documents et lettres adressés au Conseil municipal
  - 3.4 Comptes
  - 3.5 Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique - Demande adressée au gouvernement du Québec
  - 3.6 Reçus pour dons de charité - Demande de la Coop de solidarité santé Saint-Hubert
  - 3.7 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2017-2018 à 2019-2020
  - 3.8 Action chômage Kamouraska inc. - Adhésion 2017
  - 3.9 Avril est le Mois de la Jonquille
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
  - 4.1 Autorisation de dépenses - Directeur incendie
  - 4.2 Autorisation de dépenses - Directeur des travaux publics
  - 4.3 Affectation des droits de carrières sablières perçus en 2016 - Travaux de voirie
  - 4.4 Autorisation au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à réaliser des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire à l'intersection de la route 291 et du chemin Taché Est
  - 4.5 Signature de l'avenant numéro 2 à l'entente 100651 avec le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Projet no 154-09-0098
  - 4.6 Entente entre la Commission scolaire et la Municipalité concernant les zones dangereuses



- 4.7 Achat de deux (2) Multiplus à 3 compartiments dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec
- 4.8 Lampadaire à l'intersection du chemin des Dahlias
5. Aménagement, urbanisme et développement
  - 5.1 Vente d'un terrain à M. Carl Gagné - Rue Bérubé
  - 5.2 Énoncé de vision - Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
6. Loisirs et Culture
  - 6.1 Rapport de l'animateur en loisirs
  - 6.2 Travaux à l'aréna - Engagement d'un ingénieur
7. Ressources humaines, formation et rencontres
  - 7.1 Engagement d'un préposé à l'entretien des équipements et des infrastructures
  - 7.2 Engagement d'une préposée aux communications
  - 7.3 Congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
  - 7.4 Rencontres
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2017-03-068

#### **3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017 à 20 h soit adopté en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **3.2. RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

#### **3.3. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL**

- 3.3.1 Développement économique Canada nous a informés que notre demande d'aide financière dans le cadre du deuxième appel de propositions de projets du Programme d'infrastructures communautaire de Canada 150 (PIC 150) a été refusée.
- 3.3.2 Reçu de la MRC de Rivière-du-Loup, le plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 ainsi que le règlement numéro 221-16 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles. Ce règlement a été adopté lors de la séance de la MRC tenue le 20 octobre 2016 et approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 9 décembre 2016. Il est entré en vigueur le 21 décembre 2016.
- 3.3.3 La CPTAQ nous a transmis un compte rendu par lequel elle nous indique sa compréhension et son orientation préliminaire à l'égard de la demande de monsieur Égide Saindon pour **Transport Saindon** pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière incluant un chemin d'accès, une superficie approximative de 4 hectares faisant partie des lots 39A et 39B, rang 4 du cadastre du Canton de Demers.



3.3.4 Reçu de la MRC de Rivière-du-Loup, copies des résolutions et règlements suivants :

- Règlement 225-17 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 147-06 relatif à la construction d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup ;
- Règlement 226-17 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 148-06 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- Règlement 227-17 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 153-07 relatif à certaines activités agricoles en zone agricole sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup ;
- Règlement 228-17 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire numéro 154-07 relatif à la construction dans l'emprise de l'autoroute 20 projetée ;
- Règlement 229-17 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 168-09 relatif à l'impact visuel des carrières et sablières ;
- Règlement 230-17 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 183-12 visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier ;
- Règlement 231-17 modifiant le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;
- Projet de règlement 232-17 modifiant le règlement numéro 167-09 relatif à la protection de la forêt privée.

Il est important de noter que nous avons 45 jours pour transmettre à la MRC, par résolution et s'il y a lieu, un avis sur ce projet de règlement. De plus, ce projet sera soumis à la consultation publique d'ici la séance du conseil de la MRC du 16 mars prochain.

3.3.5 Reçu de *Transport "Vas-y inc."* les statistiques des déplacements pour les volets adapté et collectif pour notre Municipalité ainsi que le nombre d'usagers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

3.3.6 Remerciements de madame Réjeanne Beaulieu secrétaire-trésorière du Cercle de Fermières pour les travaux d'éclairage réalisés dans leur local, et ce, dans un laps de temps exceptionnel.

2017-03-069

### 3.4. COMPTES

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de février 2017, pour un total de 78 805,24 \$, tel qu'inscrit au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant les mois de décembre 2016 et janvier 2017 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	770.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	2 769.48 \$
c) Dépenses de loisirs :	1 073.00 \$

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 2 523,25 \$ tel qu'inscrit au journal des achats du 31 décembre 2016 et de 198 262,90 \$ au journal des achats du 28 février 2017, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;



Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 31 décembre 2016 au montant de 2 523,25 \$ et de 198 262,90 \$ tel qu'inscrit au journal des achats du 28 février 2017 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-070

3.5. **AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE - DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**ATTENDU** que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

**ATTENDU** que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances du conseil d'administration;

**ATTENDU** qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

**ATTENDU** que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu



De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone-conférence ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au député Jean D'Amour.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3.6. REÇUS POUR DONS DE CHARITÉ - DEMANDE DE LA COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ SAINT-HUBERT**

Les informations que nous avons reçues à ce jour ne nous permettent pas d'accéder à la demande de la Coop de solidarité santé de Saint-Hubert, soit que la Municipalité accepte de servir de courroie de transfert de dons afin que soient remis des reçus pour dons de charité à qui de droit.

Nous avons demandé des informations par écrit à la Direction des organismes de bienfaisance, section Agence du revenu du Canada et nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

2017-03-071

**3.7. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2019-2020**

La Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup nous a transmis la documentation relative à la consultation sur le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

D'informer la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup que nous sommes en accord sur leur proposition concernant le projet de plan triennal 2017-2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-072

**3.8. ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. - ADHÉSION 2017**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

De transmettre un montant de 50 \$ à l'organisme "Action Chômage Kamouraska Inc." pour notre adhésion 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-073

**3.9. AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT** qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;



**CONSIDÉRANT** que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public ;

**CONSIDÉRANT** que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

**CONSIDÉRANT** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

**DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**4.1. AUTORISATION DE DÉPENSES - DIRECTEUR INCENDIE**

Ce sujet est reporté.

**4.2. AUTORISATION DE DÉPENSES - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2017	Solde disponible
1	02 33000 526	Entr. et rép. machinerie, outils Radios : 2 391 \$; Buffet et impact : 171 \$	1 400 \$	1 800 \$	- 900 \$
2	02 41200 670	Fourn. bureau - purification eau	525 \$	525 \$	525 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-074



2017-03-075

**4.3. AFFECTATION DES DROITS DE CARRIÈRES SABLIERES PERÇUS EN 2016 - TRAVAUX DE VOIRIE**

**ATTENDU** que les droits de carrières sablières pour l'année 2016 s'élèvent à 11 643,83 \$ ;

**ATTENDU** que le cout des travaux effectués sur le chemin du lac Saint-François pour l'année 2016 s'élève à 60 210,75 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que le montant reçu du Fonds carrières sablières soit affecté aux travaux de réfection du chemin du lac Saint-François.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-076

**4.4. AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS À RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 291 ET DU CHEMIN TACHÉ EST**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup souhaite la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la partie urbanisée de la route 291 et du chemin Taché Est dans les meilleurs délais ;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a également des travaux de voirie et d'égout pluvial à effectuer dans le même secteur ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'assurer la réalisation des travaux, la municipalité de Saint Hubert-de-Rivière-du-Loup doit accorder au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la maîtrise d'œuvre de la réalisation des travaux conjoints dans le périmètre d'urbanisation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à effectuer l'ensemble des travaux de réfection, y compris le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la partie urbanisée de la route 291 et du chemin Taché Est.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-077

**4.5. SIGNATURE DE L'AVENANT NUMÉRO 2 À L'ENTENTE 100651 AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - PROJET NO 154-09-0098**

**CONSIDÉRANT** l'avenant à l'entente à intervenir entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup concernant le projet de préparation des plans et devis pour la reconstruction en section urbaine de la route 291 et du chemin Taché Est ;

**CONSIDÉRANT** que cet avenant à l'entente est conforme aux volontés du conseil ;



**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

**Que** le maire, M. Gilles Couture et Mme Sylvie Samson, directrice générale soient autorisés à signer ledit avenant à l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-078

**4.6. ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE ET LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES ZONES DANGEREUSES**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

1. Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup décrète, pour la **période du 20 février 2017, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017**, tous les secteurs situés dans la zone de 0,8 kilomètre de l'École des Vieux-Moulins de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, zone dangereuse, et ce, afin de permettre aux élèves de première et deuxième années demeurant dans ces secteurs, le privilège d'accéder au transport scolaire (matin et soir).
2. Pour avoir le privilège d'accéder au transport scolaire, une demande doit avoir été faite préalablement à la Municipalité et pour la saison 2017, 5 enfants peuvent y accéder depuis le lundi 20 février 2017.
3. Le coût de ce décret étant de 150 \$ par enfant, la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup devra nous facturer selon la période réellement utilisée, soit selon un prorata pour la période du 20 février jusqu'à la fin des classes (juin 2017).
4. D'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente entre la Commission scolaire et la Municipalité concernant les zones dangereuses pour les élèves piétons de première et deuxième année de notre municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-079

**4.7. ACHAT DE DEUX (2) MULTIPLUS À 3 COMPARTIMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER DE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que notre demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec - Aires publiques municipales a été acceptée pour un montant maximal de 1 680 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

De procéder à l'achat de deux (2) équipements à trois (3) sections, soit un (1) pour la salle Horizon et un (1) pour le centre des loisirs dont le coût prévu est de 2 929,57 \$ frais de transport et taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**4.8. LAMPADAIRE À L'INTERSECTION DU CHEMIN DES DAHLIAS**

Correspondance de madame Louise Lebel résidante au 28, chemin des Dahlias nous demandant l'installation d'un lampadaire à l'intersection du chemin des Dahlias.

Puisqu'il nous faut modifier l'éclairage du village, une analyse sera effectuée pour évaluer le type d'éclairage qui sera installé dans le village. Suite à cette décision, nous pourrons entamer des démarches afin que soient installés des lampadaires à chaque intersection des chemins privés reconnus (ayant un ononyme).

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2017-03-080

**5.1. VENTE D'UN TERRAIN À M. CARL GAGNÉ - RUE BÉRUBÉ**

Correspondance de monsieur Carl Gagné et de madame Caroline Plourde, nous informant de leur intérêt à acquérir le terrain situé au 12, rue Bérubé.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

1. Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de vendre à madame Caroline Plourde et monsieur Carl Gagné, un terrain situé sur la rue Bérubé ;
2. La parcelle de terrain que la Municipalité accepte de vendre est celle présentée sur un plan de lotissement, projet 1 et terrain 1 (acte 330 632), minutes 8705 réalisé par M. André Pelletier arpenteur-géomètre le 26 octobre 2016 ;
3. Le cout demandé est de 0,50 \$ le pied carré et les frais reliés à l'arpentage, à la subdivision cadastrale et au certificat de piquetage seront assumés par la Municipalité.
4. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette transaction, à recevoir le prix et à donner quittance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-081

**5.2. ÉNONCÉ DE VISION - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ainsi que la Corporation de développement Touristique et Économique trouvent important de travailler sur des actions communes et voir au développement d'un milieu ;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet, une activité de Vision partagée s'est tenue le 27 septembre 2016 et qu'à cette rencontre, plusieurs intervenants de différents comités étaient présents ;

**CONSIDÉRANT** que la création d'une vision, c'est la construction d'une vision et une dynamique vivante qui permet de prendre conscience de sa raison d'être, de ses désirs, de ses forces et de ses faiblesses, mais aussi des chemins qui permettront d'atteindre, dans les nombreux domaines du quotidien les standards d'excellence visés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adopte l'énoncé de vision partagée suivante :



**"Saint-Hubert et ses trois lacs, une histoire à transmettre, des richesses à développer, une communauté fière, impliquée et tissée serrée".**

La définition des termes utilisés :

#### **DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS**

##### **Ses trois lacs :**

Le Lac de la Grande Fourche, le Lac Saint-Hubert et le Lac Saint-François font partie intégrante de la municipalité de Saint-Hubert et comptent plusieurs citoyens qui résident de manière permanente ou saisonnière.

##### **Une histoire à transmettre :**

Faire découvrir le riche patrimoine local de Saint-Hubert, tant historique, culturel, humain que bâti et en favoriser la préservation par et pour les citoyens d'aujourd'hui et les générations futures.

##### **Des richesses à développer :**

L'agriculture, la forêt, les lacs et le savoir-faire des gens sont des richesses vives du milieu. Les services de proximité, la Coop santé, l'École et les loisirs sont des éléments essentiels à la qualité de vie citoyenne; et que l'on souhaite maintenir et bonifier à leur plein potentiel.

##### **Une communauté fière, impliquée et tissée serrée :**

Des citoyens fiers de leur municipalité et de ce qui la définit;  
Des citoyens qui participent à la vie communautaire, sportive, et municipale;  
Des citoyens qui s'entraident et qui sont solidaires.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **6. LOISIRS ET CULTURE**

### **6.1. RAPPORT DE L'ANIMATEUR EN LOISIRS**

L'animateur en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées en février 2017 et celles prévues en mars.

### **6.2. TRAVAUX À L'ARÉNA - ENGAGEMENT D'UN INGÉNIEUR**

**CONSIDÉRANT** qu'un mur de l'aréna penche dangereusement et qu'il nous faut agir dans les plus brefs délais afin d'éviter que des dommages surviennent;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

D'autoriser la directrice générale à mandater un ingénieur afin de vérifier les travaux à réaliser pour remédier à la situation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-082

2017-03-083

## **7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES**

### **7.1. ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES**

**ATTENDU** qu'un appel d'offres a été publié dans le journal l'Info Dimanche et sur Internet pour l'engagement d'un préposé à l'entretien des équipements et des infrastructures ;



**ATTENDU** que nous avons reçu deux (2) candidatures dans les délais demandés;

**ATTENDU** que le comité des ressources humaines a vérifié les candidatures reçues et qu'il s'avère que seulement une (1) candidature correspondait à notre appel d'offres ;

**ATTENDU** que le comité des Ressources humaines recommande la candidature de monsieur Yvon Junior Sirois ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

D'entériner la décision du comité des Ressources humaines et que monsieur Yvon Junior Sirois soit engagé comme préposé à l'entretien des équipements et des infrastructures.

Son emploi a débuté le 6 mars 2017 et ses conditions de travail sont celles stipulées à l'échelon 4, classe B, dans la convention en vigueur pour ce poste.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-084

**7.2. ENGAGEMENT D'UNE PRÉPOSÉE AUX COMMUNICATIONS**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que madame Josée Ouellet soit engagée comme préposée aux communications en remplacement de madame Vanessa Soucy présentement en congé.

Son emploi a débuté le 20 février 2017, son horaire est flexible et le nombre d'heures est en moyenne sept (7) heures par semaine. Sa rémunération est celle octroyée pour le poste d'agent de bureau, échelon 4.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2017-03-085

**7.3. CONGRÈS 2017 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Que la municipalité autorise la directrice générale à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec les 14, 15 et 16 juin 2017. Les frais d'inscription qui sont de 519 \$ plus taxes seront payés par la municipalité ainsi que les autres frais de déplacement (hébergement et restauration). Les crédits dont les fonds sont suffisants seront pris à même le budget 02-13000-493 pour les frais d'inscription et 02 13000 310 pour les autres frais (déplacements, hébergement et restauration).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**7.4. RENCONTRES**

- Plénière le 27 mars 2017 ;
- Rencontre comité des ressources humaines le 28 mars à 19 heures.



8. AFFAIRES NOUVELLES

2017-03-086

8.1. PROGRAMME POUR LE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de Développement Touristique et Économique (CDTE) nous a présenté un projet de règlement qui a pour objet d'établir un "Programme de soutien aux entreprises de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ;

**CONSIDÉRANT** que le projet favorisera la création et le maintien d'emplois contribuant à la rétention et à la venue de nouveaux résidents dans la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe la CDTE de notre accord concernant leur Programme de soutien aux entreprises de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ;

L'aide financière qui pourra être accordée sera d'un maximum de 25 % du cout total du projet et le maximum de l'aide est de 15 000 \$ (35 % subvention et 65 % en prêt). La CDTE diffusera les critères d'admissibilité et autres modalités.

Pour l'année 2017, la Municipalité contribuera pour un montant de 5 000 \$ à la CDTE qui servira à une mise de fonds audit programme.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers*

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2017-03-087


10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller

*Adopté unanimement.*

*En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.*

  
Gilles Couture  
maire

  
Sylvie Samson  
directrice générale